

LOISIRS
ADAPTÉS
POUR ADULTES
EN SITUATION DE
HANDICAP



idoine

Cher(e) adhérent(e),

Nous sommes heureuses de vous présenter notre catalogue d'hiver que nous espérons en adéquation avec vos envies.

Nous souhaitons que Noël se décline sous toutes ses formes :

- pour les gourmands, laissez-vous tenter par de nombreuses douceurs sucrées, repas copieux et festif à travers des ateliers de cuisine « maison »,
- pour les rêveurs, sapins, étoiles des neiges et décorations illumineront vos yeux et votre cœur, ...
- et pour tout le monde, cotillons, papillotes, cadeaux, à profusion... bulles de champagne avec modération !

Noël c'est aussi la découverte ou redécouverte des traditions en Alsace-Lorraine, Franche Comté ou en Provence Alpes Côte d'Azur, de petites promenades sous la neige, la rencontre avec des artisans, des soirées enchantées autour d'un jeu de société, oui, nous vous souhaitons des temps de con-vi-vialité !

Après ces quelques mots de rêverie, n'oubliez pas de prendre connaissance du programme du côté loisirs (p. 22 et 23). Celui-ci est disponible au bureau d'Idoine et, sur demande il peut vous être adressé par mail ou voie postale.

Malheureusement, l'exonération de la taxe de séjour qui s'appliquait jusque-là aux bénéficiaires d'aides sociales et plus particulièrement aux personnes en situation de handicap a été suspendue. D'où une répercussion sur certains prix de vente.

Enfin, merci de prendre note que l'Assemblée Générale d'Idoine aura lieu le vendredi 27 novembre à 18h au CIS de Besançon ; cette annonce tient lieu d'invitation.

Bien à vous,

Marie Bouveresse, Comptable
Mathilde Englebert, Coordinatrice
Nicole Gasner, Directrice



idoine
idoine



hiver 2015

Sommaire

Séjours du 23 décembre au 2 janvier 2016

Lieu	Dpt	Autonomie	Particularités	Taille groupe	Tarif	Thématique	Page
La Claquette	67	B2PA		10/3	1 500 €	Détente en Alsace et fêtes de fin d'année	6
Landange	57	B1B2		8/4	1 270 €	Tourisme artisanal et réveillons festifs !	7
Larians & Munans Bois aux Vignes	70	B2PA		10/5	1 420 €	Fêtes de fin d'année au pays des 7 rivières	8
Longevilles Mont d'or	25	B1B2		10/3	1 450 €	Dans le massif du Jura Franco Suisse	9
Malaucène	84	B1		7/2	1 460 €	Un hiver dans le Vaucluse...	10
Marieulles	57	B1		7/2	1 250 €	Découverte du Pays Messin	11
Saint Laurent en Grandvaux	39	B2PA		8/4	1 655 €	Vacances dans un territoire emprunt de traditions	12
Velle sur Moselle	54	B2PA		8/4	1 380 €	Bienvenue à la ferme !	13

Séjours du 26 décembre au 2 janvier 2016

Lieu	Dpt	Autonomie	Particularités	Taille groupe	Tarif	Thématique	Page
La Bresse	88	B1B2		8/4	1 010 €	Ambiance forestière et rustique au cœur des Vosges	14

Légende des pictogrammes

Hébergement :

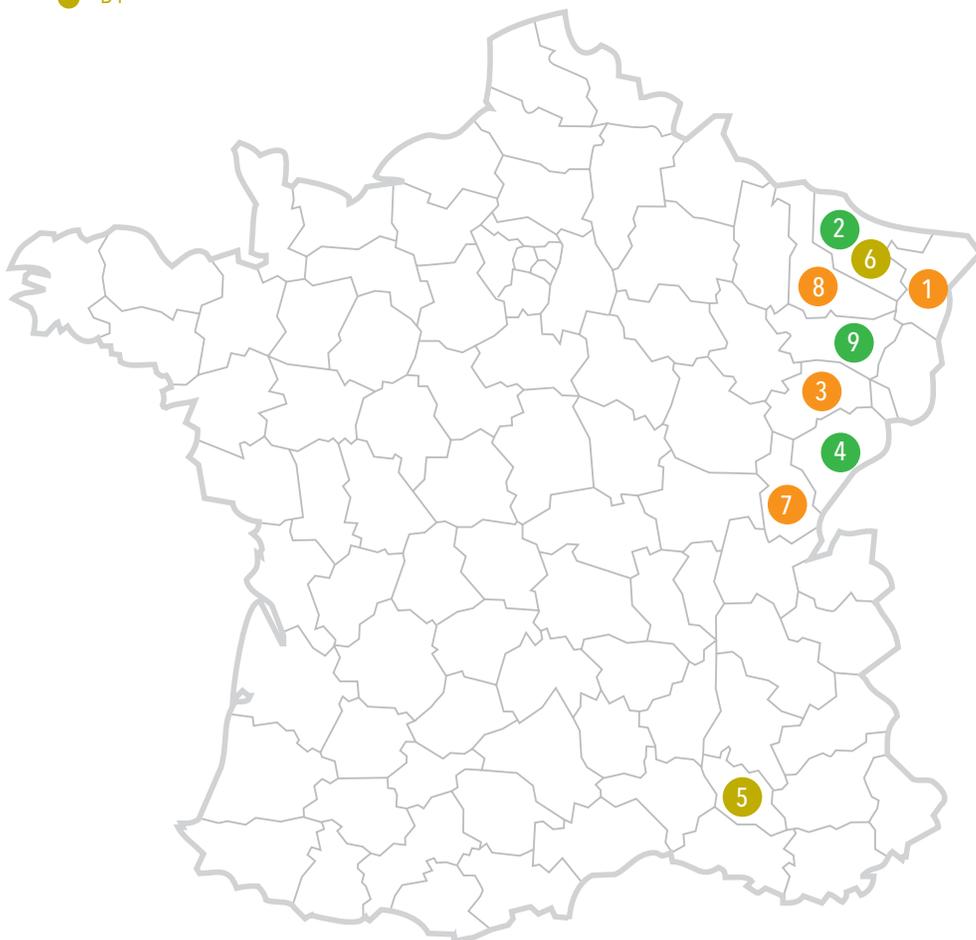
-  : nouveau séjour
-  : fauteuil
-  : surcôt handicap
-  : modulable (ouverture possible par demi-séjour, dans certains cas. Places limitées ; nous contacter)
-  : couple
-  : cohabitation avec d'autres groupes
-  : gestion libre
-  : 1/2 pension
-  : pension complète
-  : escaliers
-  : ascenseurs

Loisirs :

-  : montagne
-  : campagne
-  : balnéo (piscine et bien-être)
-  : fêtes de fin d'année
-  : ferme
-  : activité neige (petite promenade dans la neige, chien de traineaux ou calèche, luge, patinoire,...)
-  : atelier de cuisine
-  : séjour dynamique
-  : séjour tranquille

Code couleur pour l'autonomie :

- B2PA
- B1B2
- B1



- 1 La Claquette (p. 6)
- 2 Landange (p. 7)
- 3 Larians & Munans Bois aux Vignes (p. 8)
- 4 Longevilles Mont d'Or (p. 9)
- 5 Malaucène (p. 10)
- 6 Marieulles (p. 11)
- 7 Saint-Laurent en Grandvaux (p. 12)
- 8 Velle sur Moselle (p. 13)
- 9 La Bresse (p. 14)



La Claquette (67) Bas Rhin

Foyer d'amitié internationale

Détente en Alsace & fêtes de fin d'année



1

Votre hébergement :

Une grande bâtisse typiquement alsacienne au centre du village. Au RDC, petit hall d'entrée aménagé en coin détente et d'une salle de restaurant, les chambres de 2 à 3 lits à l'étage. Les locaux disposent d'un ascenseur.

Commerces sur place.

Votre groupe :

10 vacanciers et 3 accompagnateurs **B2PA**.

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).

Sur site 1 minibus et 1 voiture.



sejour
tranquille

↑↑ cohabitation ↑↑
avec d'autres groupes



surcoût
handicap

Séjour du 23 décembre au 2 janvier

1500 €

fil rouge

- **Sur place** : détente, repos, mise à disposition de la salle vidéo pour soirées animées (thés dansant, karaoké), du gymnase et de la salle de jeux, Réveillons...
- **À proximité** : visite des confitures du Climont, balade en calèche, visite d'une fabrique de pain d'épices, fêtes et marchés de Noël de Strasbourg et petits villages, bowling, ...
- **Curiosités** : visite de la cathédrale de Strasbourg, les animations et les spécialités de Noël à Obernai et Colmar, parade du sapin de Noël à Sélestat, aquarium d'Ottrot, musée du chocolat et dégustation...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Très bel accueil familial apprécié depuis de nombreuses années.
Lieu idéal pour les personnes
ayant des difficultés pour se déplacer.*

Landange (57) Moselle Gîte Le Sâvé (3 épis) Tourisme artisanal et réveillons festifs !



Votre hébergement :

Gîte d'étape dans une ancienne ferme. 3 cuisines, 2 salles à manger, 3 groupes sanitaires complets, 4 chambres (de 1 à 4 pers.) dont 2 au RDC jardin, verger, terrasse couverte, cour intérieure. Attention, de nombreuses marches dans le gîte : dans certaines chambres, pour aller à l'étage et dans les salles de bain pour accéder aux bacs de douche.

Commerces à 2km.

Votre groupe :

8 vacanciers et 4 animateurs-accompagnateurs **B1B2**.

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).
Sur site 1 minibus et 1 voiture.



fil rouge

1270 €

Séjour du 23 décembre au 2 janvier

- **Sur place :** ping pong, ateliers culinaires (truffes au chocolat, pains d'épices,...), farniente, soirées jeux, réveillons de Noël et Nouvel An avec menus de fêtes, karaoké et blinks tests...
- **À proximité :** Biennale du verre contemporain à Sarrebourg, découverte de l'artisanat faiencerie, cristallerie de Baccarat, la maison troglodytique au rocher du Falkenfels, shopping à Nancy, baignade et détente au centre aquatique de Lunéville (bassins de balnéo, sauna, hammam et jacuzzi,... pensez à prendre vos maillots de bain !),...
- **Curiosités :** illuminations de Noël, marché et cathédrale de Strasbourg, découverte du pays de Sarreguemines, loto du Père Noël à Reding, vue panoramique de la région depuis le Rocher de Dabo, aquarium de Nancy...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Séjour pour les personnes portant un intérêt
à l'artisanat et aux traditions.*





Larians & Munans (70) Haute-Saône

Gîte « Le Bois aux Vignes »

Au Pays des 7 rivières



Votre hébergement :

Gîte de plain-pied à la sortie du village, cuisine - salle à manger, salon tout confort, avec de grandes baies vitrées donnant sur une terrasse.
Les chambres de 1,2 à 3 personnes avec salle de bain équipée et W.C. indépendants peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite.

Votre groupe :

10 vacanciers et 5 accompagnateurs, **B2 PA.**

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).
Sur site 1 minibus et 2 voitures.



Séjour du 23 décembre au 2 janvier

1420 €

fil rouge

- **Sur place** : détente, balades, ateliers pâtisseries (pains d'épice et chocolats de Noël), Réveillons gourmands, thé dansant, ...
- **À proximité** : le village médiéval de Fondremand, visite de la biscuiterie de Montbozon, cinéma et bowling, découverte de lamas et alpagas à Mamirolle...
- **Curiosités** : visite de Besançon à travers son marché de Noël, découverte du centre-ville pour faire vos emplettes et flâner, visite de la chocolaterie Le Criollo suivie d'une dégustation, visite de la ville thermale de Luxeuil,...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Gîte confortable accessible aux personnes à mobilité réduite.
Adeptes de la nature et de la tranquillité,
ce séjour saura vous séduire !*



Longevilles Mont-d'Or (25) Doubs La Roche du Trésor Dans le massif du Jura franco-suisse



Votre hébergement :

A 950m d'altitude, entre forêts et pâturages, en bordure du Doubs, le gîte est un bâtiment à 3 étages desservi par un ascenseur, chambre (de 2 à 3 pers.) équipée de sanitaire privatif complet (douche, WC, lavabo), 3 salles d'activités, salon bar avec coin cheminée TV, salle de restauration spacieuse et lumineuse, grand parc aménagé. Commerces 5km.

Votre groupe :

10 vacanciers et 3 animateurs-accompagnateurs **B1B2**.

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).
Sur site 1 minibus et 1 voiture.



fil rouge

1450 €

Séjour du 23 décembre au 2 janvier

- **Sur place :** ping-pong, baby-foot, billard, soirées animées, réveillons festifs avec spécialités gastronomiques locales, petites promenades autour du gîte ...
- **À proximité :** visite de la réserve naturelle à Remoray, fêtes de village, balades en chiens de traîneaux, visite des caves d'affinage du comté au Fort St Antoine, visite de la ferme de La Batailleuse et dégustation de fromages frais, promenade à bord du Coni'fer, véritable locomotive à traction...
- **Curiosités :** Tourisme et shopping à Lausanne, Musée des automates et boîte à musique à Sainte-Croix, le marché de Noël de Pontarlier et visite de la ville à travers ses illuminations, visite d'atelier de fabrication de cloches Obertino à Morteau, découverte du monde des abeilles et explications sur la fabrication du miel à Labergement Sainte-Marie,...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Séjours dans le Haut Doubs :
paysages enchantés et traditions !*





Malaucène (84) Vaucluse

Villa individuelle - Lavande - 3 épis

Un hiver dans le Vaucluse

5



Votre hébergement :

Maison spacieuse de plain-pied exposée sud et située sur un grand terrain arboré et clôturé. Très belle vue, au pied du Mont Ventoux, grand séjour coin-cuisine américaine, salon avec TV, cheminée... 4 chambres de 2 à 3 lits, 2 salles d'eau, 2 WC. Commerces à 1 km.

Votre groupe :

7 vacanciers et 2 animateurs-accompagnateurs B1.

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).
Sur site 1 minibus.



Séjour du 23 décembre au 2 janvier

1460 €

fil rouge

- **Sur place** : pétanque, ping pong, réveillons composés de produits du terroir, fabrication de décorations de Noël en pâte à sel, visite de Malaucène, bourg provençal et capitale du Mont Ventoux avec son ancien fort, son lavoir, la porte Soubeyran, la Tour de l'horloge et ses maisons typiques,...
- **À proximité** : visite d'Avignon, cité des Papes avec son célèbre pont où vous y danserez, le pont romain de Vaison la Romaine ainsi que la cathédrale et son cloître, maison des plantes aromatiques et médicinales à Buis les Baronnies, shopping à Carpentras...
- **Curiosités** : crèche vivante à Siguret suivie par la messe de minuit en provençal, « Brantes dans les étoiles » village avec nombreuses illuminations, rencontre avec des artisans (forgerons, faienciers, créations couture, santonnier, tisserand, vannier, armurier, sculpteur sur bois, porcelainier) et dégustation de vin chaud, panorama depuis le Mont Ventoux,...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

Un beau séjour aux couleurs de la Provence pour une escapade d'hiver riche et variée... destinée aux personnes curieuses et aimant des vacances dynamiques !

Marieulles (57) Moselle
Gîte Les Coquelicots (3 épis)
Découverte du pays Messin



Votre hébergement :

Gîte dans un petit village de vigneron ,
de grand confort avec un très grand séjour, cuisine, 4 chambres (de 2 à 3 pers.)
avec salle d'eau privative, terrasse plein sud, jardin non clos.

Commerces à 8 km.

Votre groupe : 7 vacanciers et 2 animateurs-accompagnateurs **B1.**

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).

Sur site 1 minibus.



fil rouge

Séjour du 23 décembre au 2 janvier

1250 €

• **Sur place :** L'église St Martin à Marieulles, soirée jeux de société, ateliers de cuisine (chocolats et petits sablés), et bien sur les réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre, avec menus de fête, danse et cotillons, ...

• **À proximité :** découverte de la ville médiévale de Metz et sa cathédrale Saint-Etienne, shopping, espace aquatique (piscine, solarium, toboggan) et patinoire à Amnéville, pensez à vos maillots de bain !

• **Curiosités :** Nancy et ses jardins, son aquarium, le Centre Pompidou d'art contemporain de Metz, le zoo d'Amnéville...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Séjour pour personnes de bonne
autonomie et dynamiques !*



Saint-Laurent en Grandveaux (39) Jura

Ferme Léonie

Vacances dans un territoire empreint de traditions



7

Votre hébergement :

Ancienne ferme réhabilitée entièrement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Dotée d'un ascenseur, tous les espaces de vie permettent une circulation aisée, 2 salles polyvalentes avec bibliothèque, salle vidéo, jeux à disposition. 2 grandes cuisines équipées et salles à manger. 6 chambres de 2 à 3 personnes comprenant wc et salles d'eau. À deux pas du bourg centre de Saint Laurent en Grandveaux, **nombreux commerces à proximité.**

Votre groupe :

8 vacanciers et 4 animateurs-accompagnateurs **B2PA.**

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).
Sur site 1 minibus et 1 voiture.



Séjour du 23 décembre au 2 janvier

1655 €

fil rouge

- **Sur place :** jacuzzi, détente, jeux de société, ateliers cuisine (petits sablés, pain d'épices ...), activités manuelles (peinture, argile), musée du cirque, soirées raclette, tartiflette et fondue aux fromages...
- **À proximité :** luge, balade en traîneaux tirés par des chevaux comtois, bowling et cinéma, visite de l'atelier des savoirs faire de Ravilloles avec initiation à la mosaïque, préparation des réveillons de Noël et la Saint-Sylvestre, marchés de Noël, visite de fruitière (fabrication du comté et morbier), visite de la Ferme des Frasses...
- **Curiosités :** musée de la boissellerie du Hérisson, musée du Jouet de Moirans en Montagne, à Lamoura, musée du ski aux Rousses...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Séjour au calme dans un très beau cadre
de campagne jurassienne.*

Velle sur Moselle (54) Meurthe & Moselle

Gîte St Julien (3 épis)

Bienvenue à la ferme !



Votre hébergement :

Gîte dans une ferme lorraine. Au RDC : cuisine, salon, 1 chambre (1 à 2 pers.) pour personne à mobilité réduite, salle d'eau/WC, WC individuel. À l'étage : 5 chambres (de 1 à 2 pers.), salle de bain, WC. Terrain privatif avec terrasse, parking.

Commerces 3km.

Votre groupe :

8 vacanciers et 4 animateurs-accompagnateurs B2PA.

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page 16).

Sur site 1 minibus et 1 voiture.



fil rouge

1380 €

Séjour du 23 décembre au 2 janvier

- **Sur place** : Visite de la ferme attenante au gîte, rencontre avec les agriculteurs, traite des vaches, découverte et dégustation des produits du terroir, jeux et détente...

- **À proximité** : découverte de la ville de Nancy avec le petit train touristique, sa vieille ville, son grand aquarium et son marché de Noël, balnéo à Dombasle (hammam, sauna, bains bouillonnants, aquagym,...) et Réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre !

- **Curiosités** : balade en calèches à Bertrichamps, la cité de l'Art nouveau de Nancy, la basilique de Saint-Nicolas de Port, le Château de Lunéville...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Séjour pour les personnes aimant les animaux,
le monde rural et appréciant les bienfaits de l'eau !*



La Bresse (88) Vosges

Gîte Premium - Le Couarôge

Ambiance forestière et rustique au cœur des Vosges



9

Votre hébergement :

Sur les hauteurs de la commune de La Bresse, gîte de plein pied, tout neuf, décoré avec goût, 1 salon avec TV et lecteur DVD, grande salle à manger et séjour, 4 chambres de 2 à 3 personnes, 4 WC, et 2 salle de bains.

Commerces à 7km.

Votre groupe :

8 vacanciers et 4 animateurs-accompagnateurs B1B2.

Votre transport :

Aller/retour depuis Besançon (autres lieux page16).

Sur site 1 minibus et 1 voiture.



fil rouge

- **Sur place** : repos, détente, babyfoot, ping pong, sauna, repas de fête et soirée dansante pour le réveillon de la Saint-Sylvestre, ...
- **À proximité** : visite et dégustation de la confiserie Géromoise à Gerardmer, visite d'un élevage de lamas et alpagas à La Bresse, glissade en luge, soirée cinéma et bowling, marché dominical de La Bresse, ...
- **Curiosités** : visite d'un atelier de tournerie à Rochesson, promenade surprenante et féérique du Parc de Wesserling illuminé, animé avec goûter garni en fin de visite...

+ 10 € d'adhésion à l'association,
+ 3,27 % du coût total du séjour pour l'assurance annulation

*Offrez-vous une semaine dans un gîte
de très bon standing,
réservé aux personnes sensibles à un hébergement cocooning,
sachant apprécier une prestation de qualité.*

Séjour du 26 décembre au 2 janvier

1010 €

GRILLE D'EVALUATION
du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (C.N.L.T.A)

La constitution de groupes homogènes est l'un des facteurs essentiels au bon déroulement de chacun des séjours. Dans l'intérêt des vacanciers, nous avons tenté de définir le profil des vacanciers qui nous semble correspondre à chaque séjour en tenant compte de deux critères : les capacités mentales et les possibilités physiques.

Pour vous aider à choisir, nous vous invitons à vous référer au tableau ci-dessous :

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
A Bonne autonomie. Sociable, dynamique, participe... Présence discrète de l'encadrement.	1 Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.	1 Comportement sociable ne laissant pas apparaître de problème particulier.	1 Possédant le langage.
B Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités, ...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.	2 Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites «promenades». «Fatigable».	2 Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.	2 Compréhension générale, mais langage pauvre.
C Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant.	3 Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.	3 Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.	3 Verbalisation inexistante Mode de communication très complexe.
D Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.	4 Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.		

Ratios d'encadrement conseillés par le CNLTA en accord avec sa Charte de Qualité :

de A111 à A212 : Présence discrète laissée à l'appréciation de l'organisateur.

de A221 à B223 : Encadrement actif de 1 accompagnateur / 3 vacanciers à 1 encadrant / 4 vacanciers au minimum.

de B231 à C333 : Encadrement renforcé de 1 accompagnateur / 2 vacanciers au minimum.

de D131 à D333 : Encadrement compétent et expérimenté de 1 accompagnateur / 1 vacancier.

PA : Personnes âgées.

CHARTRE NATIONALE DE QUALITE DU C.N.L.T.A
Tourisme et Loisirs Adaptés pour Adultes Handicapés

Dans le champ du tourisme social, les organismes prestataires, organisateurs de vacances et de loisirs adaptés pour adultes handicapés et les associations utilisatrices s'engagent solidairement à mettre en oeuvre toutes les conditions pour la réalisation de séjours de vacances et de loisirs de qualité en référence à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées et dans le cadre de la loi de 1992 sur le tourisme. La présente Charte, réalisée par le CNLTA, fédération regroupant des associations organisatrices de vacances et des représentants d'usagers, concrétise cet engagement et en détermine les fondements : l'application détaillée figure dans ses deux annexes.

LES ORGANISMES PROMOTEURS DE VACANCES ET DE LOISIRS S'ENGAGENT A :

- 1 / EXERCER leur activité dans les conditions prévues par la législation en vigueur.
- 2 / OFFRIR aux usagers les garanties de service, d'accueil et d'accompagnement qu'ils sont en droit d'attendre.
- 3 / RESPECTER les conditions contractuelles.
- 4 / FOURNIR une équipe d'encadrement préparée et assez nombreuse présentant une qualité suffisante pour faire face à une mission.
- 5 / PROPOSER un hébergement adapté aux caractéristiques du groupe et aux spécificités du handicap.
- 6 / ASSURER un programme d'activités en harmonie avec le profil des participants et favorisant leur insertion dans le milieu où se déroulent les vacances.
- 7 / ACCEPTER un contrôle de qualité de leur séjour par une personne mandatée: choisie en priorité parmi les représentants d'usagers non impliqués dans l'organisation de séjours de vacances.

EN CONTREPARTIE LES REPRESENTANTS D'USAGERS S'ENGAGENT :

- 8 / A FOURNIR des renseignements fiables et précis lors des inscriptions dans un séjour choisi par rapport à la capacité des personnes concernées.
- 9 / A ASSURER un relais à l'organisme de vacances pendant le séjour (établissement, familles, tuteurs...).
- 10 / LE CNLTA est garant de l'éthique concernant l'engagement des signataires. Il est représenté auprès des administrations et met en oeuvre les études et les mesures nécessaires pour contrôler, défendre, promouvoir l'action de ses membres.

CNLTA - Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés

16 rue Blaise Pascal - BP 197 - 79205 PARTHENAY Cedex

Tél : 05.49.71.01.32 - Fax : 05.49.70.09.49 - Courriel : cnlta@cnlta.asso.fr

Adhérents

Chaque personne devra s'acquitter de la cotisation annuelle (du 01/10/2015 au 30/09/2016) de 10,00 €, il leur sera remis une carte d'adhérent. La compagnie MAIF couvre chaque membre adhérent durant toute la durée du séjour en responsabilité civile.

Inscriptions

- Une pré-réservation par téléphone est nécessaire, suivie de l'envoi de la fiche de réservation, incluse en fin de catalogue et accompagnée d'un versement de 230 €/personne.
- Un dossier personnel vous sera adressé à la suite. À la lecture de ce dernier, Idoine peut juger que le profil ne correspond pas au séjour choisi, dans ce cas, nous réétudierons ensemble la demande.

Equipe d'animateur - accompagnateur

Ils ne sont ni des professionnels du secteur médical, ni de l'éducation spécialisée ; de ce fait, nous ne pouvons accueillir des problématiques trop importantes, non stabilisées, sur le plan du handicap mental, ou de la maladie psychique. Aussi, ils ne peuvent assurer des actes se rapprochant des actes médicaux réservés au personnel soignant. Leurs tâches couvrent :

- Assurer le bon déroulement du séjour
- Veiller à la protection, au bien être de l'adhérent
- Offrir un accueil sécurisant à la personne accueillie
- Respecter les conditions contractuelles Idoine / représentant d'usager
- Être l'interlocuteur entre Idoine et les familles, les établissements.

Transports

Ils sont inclus dans les conditions suivantes :

- À partir de 7 inscrits sur la même date, prise en charge par Idoine à l'établissement.
- Moins de 7 inscrits, un point de rendez-vous au plus proche de votre domicile peut vous être proposé. Les transports ne sont pas obligatoires, néanmoins pour les personnes n'y faisant pas appel, elles ne peuvent prétendre à un quelconque dédommagement.

De manière générale

- Les transports s'effectuent en grand car tourisme, ou en minibus
- les départs se font tôt le matin et les retours en fin d'après midi ou début de soirée
- Nous pouvons prévoir un accueil la veille sur Besançon et dans certains cas, sur le lieu de séjour
- Pour tous ces cas particuliers et pour d'autres il est préférable de nous interroger avant l'inscription.

Administration : pièces à fournir obligatoirement

1/ Avant le séjour

- Dossier personnel + synthèse complémentaire pour les prises en charge (notamment pour les grandes dépendances) et/ou un problème médical spécifique
- Pour vos traitements médicaux durant le séjour : l'original de votre ordonnance avec la posologie du traitement
- Pour les séjours à l'étranger, l'original de la carte d'identité ou de votre passeport selon le pays, ainsi que la carte vitale européenne délivrée par la caisse de sécurité sociale dont vous dépendez
- Pour les autres séjours, la photocopie et non l'original : de votre carte d'identité, de mutuelle.

- La carte vitale originale est demandée pour les personnes ayant besoin de soins quotidiens (passage infirmiers, kiné etc...).

Argent de poche

Nous aidons à la gestion de l'argent de poche pour les personnes qui le souhaitent et qui auront adressé la somme correspondante par chèque, distinct de celui du règlement du séjour, à l'ordre de l'association IDOINE, 15 jours avant l'ouverture du séjour (obligatoire). Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas le traiter et le chèque vous sera retourné. Si la personne peut gérer seule son argent de poche, elle conservera la somme qui lui aura été remise par son établissement, famille ou tuteur. De manière générale, nous pensons qu'une somme de 25,00 à 30,00 € par semaine est suffisante. Il est prudent d'éviter de confier des sommes trop importantes. Nous ne garantissons pas les pertes ou vols de cet argent.

Médical/Aide pour les soins quotidiens

1/ En cas de médication, il y a obligation de nous fournir :

un pilulier préparé/semaine/personne et d'y joindre une ordonnance dactylographiée, à placer dans la valise de la personne. La posologie du jour de départ devra être dans le sac médical (fourni par Idoine) et remis aux accompagnateurs présents au départ.

- Les injections devront si possible être faites avant, sinon il est impératif de nous le signaler afin d'organiser sur place, le relais avec le personnel médical. La personne devra être en possession de sa carte vitale, une copie de la carte de sécurité sociale, d'une prescription médicale, et éventuellement du matériel et produit, les frais sont à sa charge.

2/ Pour les besoins en terme de soins quotidiens, telle qu'une toilette complète, nous ne sommes pas dans le cadre des compétences des animateurs-accompagnateurs, dans ce cas et pour d'autre tout autant spécifique, nous vous invitons à nous contacter pour envisager une prise en charge par un personnel adéquat via une prescription médicale.

3. Pour les personnes incontinentes : prévoir alaises, draps et protections en nombre suffisant.

Partenariat/Représentant d'usagers/Association Idoine

- Nous attendons de la part des représentants de nos usagers
- Une transparence dans les dossiers, des informations fiables
- Fournir tout renseignement, conseil, matériel nécessaire à la prise en charge de la personne
- Une permanence téléphonique 24h/24h durant la période de séjour
- Vous pouvez nous solliciter pour une rencontre au sein de votre établissement tout au long de l'année, pour présenter en direct nos séjours, pour des bilans et /ou participer à des journées de réflexion autour des loisirs, du temps libre.

Aides financières, vous pouvez solliciter :

- La MDPH (maison départementale du handicap) dans le cadre de la PCH : prestation compensatrice du handicap
- L'ANCV (chèques vacances)
- Les comités d'entreprises
- Les caisses de retraite et de prévoyance
- Les C.G (conseils généraux) ou C.R (conseils régionaux)
- Les CCASS ou les communes.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Règlement des séjours - Aides financières

A/En guise de confirmation de séjour l'ASSOCIATION IDOINE demande un chèque d'arrhes de 230,00 €. Le solde est à régler sur facture au plus tard 30 jours avant l'ouverture du séjour et ceci sans rappel de notre part, faute de quoi nous pourrions remettre à disposition la place initialement réservée au vacancier. Attention, des clauses d'intérêt de retard peuvent être appliquées aux clients qui honorent avec beaucoup de retard leur facture. Les frais d'encaissement liés aux chèques/aux virements d'un client étranger seront à la charge de celui-ci.

B/ À ce jour de nombreux organismes peuvent être sollicités dans le cadre des aides au vacances ; MDPH (maison départementale des personnes handicapées), ANCV, UDAF, CAF, MSA, Conseils généraux et régionaux, Mairies, Comités d'entreprise, ...

Annulation - Modification

A/ Du fait du participant

1. Annulation

Pour chaque annulation adressée au secrétariat par courrier recommandé avec accusé de réception : plus de 40 jours avant la date d'ouverture du séjour, 30 % du prix total de séjour est dû • de 40 à 20 jours avant la date d'ouverture du séjour, 70 % du prix total de séjour est dû • de 20 jours à la date d'ouverture du séjour, la totalité du prix total de séjour est dû.

Il est vivement recommandé de souscrire une assurance annulation qui s'élève à 3,27 % du coût du séjour, qui couvrira le cas échéant ces frais. En effet, l'annulation peut entraîner le paiement de sommes importantes. Cette garantie permet à la suite d'une annulation pour événement grave (décès, accident, maladie) d'obtenir le remboursement des sommes dues à l'Association IDOINE. Cette garantie est acquise à l'inscription, et ce, jusqu'au moment du départ. Il est à noter que cette assurance ne couvre pas une interruption en cours de séjour. Pour les séjours à l'étranger, l'absence de passeport ou carte d'identité est assimilée à un désistement. Tout séjour interrompu pour quelque cause que se soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, ni dédommagement. Les frais de transport pour le retour du vacancier à son domicile seront à sa charge ainsi que ceux de l'accompagnant, si la présence de ce dernier est nécessaire.

2. Modification

Toute modification à une inscription initiale entraîne la perception de 15€ par séjour concerné. Elle devra nous parvenir plus de 30 jours avant la date d'ouverture du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, nous ne pourrions enregistrer la dite modification.

B/ Du fait de l'association

L'association Idoine se réserve le droit :

- De modifier, voire d'annuler un séjour si les circonstances l'y obligent ou en cas d'insuffisance du nombre de participants. Nous vous informerons au plus tard 21 jours avant la date de départ
- De déplacer un vacancier sur un lieu de séjour plus approprié, de substituer un transport à un autre
- Le programme proposé peut faire l'objet de quelques modifications en fonction des impondérables : météo, fatigue du groupe...

Responsabilité

Nous agissons en qualité de mandataire des adhérents auprès des transporteurs, hôteliers et autres prestataires de service. De ce fait, nous ne pouvons être tenus pour responsable de modifications de programmes dues à des cas de force majeure (mouvements

de grève, retards imposés par les compagnies de transport, catastrophes naturelles, troubles politiques intervenant dans le pays d'accueil, ou tous autres événements extérieurs indépendants de notre volonté). La réalisation des séjours proposés dans notre brochure implique l'intervention de différents organismes : propriétaires de gîte, gérants d'immeubles, hôteliers, transporteurs... En cas de défaillance d'un des prestataires, Idoine se chargera d'agir en sa qualité d'acheteur et fera tout son possible afin que le client n'en soit pas perturbé. Durant le séjour, un membre de la famille ou un éducateur en visite sur le séjour peut passer une journée à l'extérieur du groupe avec un vacancier. Dans ce cas, nous lui demanderons de nous signer une décharge. A partir de ce moment là, la responsabilité de l'association est suspendue jusqu'au retour du vacancier sur le séjour. L'association Idoine se réserve également le droit de renvoyer un participant si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celle des autres, ou le bon déroulement du séjour. Il en est de même si le type de public visé pour le séjour n'est pas respecté. En cas de renvoi pendant le séjour, il ne sera pas admis de remboursement des sommes versées ni de dédommagement. Dans tous les cas, ces décisions seront prises en accord avec les personnes responsables du vacancier. En situation d'urgence et si nous sommes dans l'impossibilité de joindre celles-ci, nous serons amenés, pour la sécurité de chacun, à prendre une décision sans leur aval.

La non-présentation au rendez-vous

Elle ne donnera lieu à aucun dédommagement et devra être signalée à l'association IDOINE par les représentants de l'intéressé. Le vacancier devra rejoindre le séjour par ses propres moyens.

Garanties - Assurances

Notre association, son personnel (permanent et saisonnier), ses adhérents, ses membres sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F, elle comprend : a) la responsabilité civile ; b) l'assistance et le rapatriement (si nécessité médicale) ; c) la responsabilité locative sur les lieux de séjour ; d) les vols, pertes : ces risques sont couverts par la M.A.I.F. jusqu'à concurrence de 548,82€ et sur présentation de factures. Les objets de valeur (les bijoux notamment) ne sont pas assurés. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.

Les prix

Tous les prix ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au mois de janvier 2014. Toute modification (coût des transports lié notamment au coût du carburant, des redevances de port et d'aéroport, taux de change) pourra entraîner une révision de ces prix en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires. **Les prix entendent** : Les frais d'organisation, de fonctionnement, le transport du lieu de rendez-vous fixé par IDOINE au lieu de séjour choisi (aller et retour), les rémunérations du personnel saisonnier, l'hébergement, le budget des séjours (alimentation, loisirs, transports proposés, assurance R.C et rapatriement médical). L'association IDOINE avance, si besoin est, les frais médicaux et de pharmacie qui devront lui être impérativement remboursés à l'issue du séjour. **les prix n'entendent pas** : L'argent de poche, les dépenses d'ordre personnel (frais annexes en cas de nécessité, achats de linge ou d'éléments de protection), les frais pharmaceutiques et médicaux, le transport (aller et retour) du domicile au lieu de rendez-vous fixé par l'association IDOINE. Notre établissement cautionneur est le Crédit Agricole de Franche-Comté.

FICHE de RESERVATION INDIVIDUELLE
À photocopier suivant le nombre d'inscriptions

NOM : Sexe : féminin masculin

Prénoms :

Date de naissance :

Nom et adresse de l'établissement ou de la famille :

Téléphone :

Mail :@.....

Adresse précise pour l'envoi de la facture (foyer / tuteur / curateur) :

Ordre à indiquer pour l' encaissement éventuel des chèques (remboursement ou autre) :

Droit à l'image : Accepteriez-vous la diffusion de photos ou de vidéos à des fins liées à l'activité ?

(journaux, expositions, rapport d'activité....) J'accepte Je n'accepte pas

Lieu de séjour souhaité :

Date : du au :

Autonomie : A1 A2 B1 B2 C1 C2 PA

Vous déplacez-vous en fauteuil ? : Oui Non

Avez-vous besoin d'un fauteuil de confort ? (pour les sorties et/ou autre) : Oui Non

Si oui, viendrez-vous avec ? Oui Non Devons-nous prévoir une location ? Oui Non

Vous servez vous d'un déambulateur : Oui Non Viendrez-vous avec ? Oui Non

Allergies : Oui Non Lesquelles :

Epilepsie : Oui Non Stabilisée :

Particularités (sur le plan du comportement / du handicap physique et/ou mental / sur le plan médical / autres domaines) :

Assurance annulation, ne pas la joindre au moment de l'inscription (3,27 % du prix du séjour sans la cotisation), à cocher obligatoirement : Oui Non (sans réponse, l'assurance sera souscrite automatiquement).

Afin d'entériner votre inscription, veuillez joindre, sous huit jours, un acompte de 230 euros, par :

virement : chèque bancaire à l'ordre d'Idoine : chèque ANCV :

Date du virement :

Nom de la banque :

Bénéficiaire du compte :

Nous vous demandons de renseigner précisément ces indications, au risque que la somme reçue ne soit pas affectée à la personne.

Nom du responsable de l'inscription :

Date :

Signature :

Extrait du décret n°94-490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages de séjours.

Art 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours, donne lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1/ - La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés ;
- 2/ - Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3/ - Les repas fournis ;
- 4/ - La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5/ - Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6/ - Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7/ - La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8/ - Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9/ - Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10/ - Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11/ - Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12/ - Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance

couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13/ - L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément de droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes ;

- 1/ - Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2/ - La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3/ - Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transporteurs utilisés, les dates heures et lieux de départ et de retour ;
- 4/ - Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5/ - Le nombre de repas fournis ;
- 6/ - L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7/ - Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8/ - Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9/ - L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que les taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports, les aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10/ - Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à trente pour cent du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11/ - Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12/ - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13/ - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour est liée au nombre minimal de participants dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée au nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 78 de l'article 96 ci-dessus ;

14/ - Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15/ - Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16/ - Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17/ - Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrits par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas, d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18/ - La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19/ - L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur.

Art 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la Loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référencé lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation

pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception ;

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées ;

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la Loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, un indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement : ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

côté loisirs

2015/ 2016

Les groupes se composent de 8 à 10 personnes et de 2 animateurs-accompagnateurs
Adhésion de 5€
(du 01/10/15 au 30/09/16).
À noter : le programme des Réveillons sera disponible courant novembre 2015.



samedi 10 octobre 15

Atelier cuisine aux Maisons Comtoises

L'atelier se déroulera de 10h à 12h et suivra le repas de 12h à 13h en compagnie d'un animateur cuisine. Venez éveiller vos papilles lors d'un atelier cuisine, proposé par les Maisons Comtoises de Nancray. Le prix comprend l'accompagnement, le transport, l'atelier cuisine et le repas.
<http://www.maisons-comtoises.org>

22 €

samedi 24 octobre 15

Soirée au Space à Dole boîte de nuit

De 23h à 3h environ. Le prix comprend l'accompagnement, le voyage aller-retour, l'entrée et 1 boisson. Tenue correcte exigée.
<http://space39.fr/>

56 €

vendredi 13 novembre 15

Soirée au café des Pratiques

Venez nous retrouver au 105 bis rue de Belfort à Besançon pour une soirée conviviale autour d'un pot : découverte du lieu et rencontres !*

Accès : Par tram 1 ou 2, arrêt Tristan Bernard ou Bus 11 ou 14. RDV à 19h au Café des Pratiques ; les boissons sont à votre charge.
*Pour les personnes désireuses d'être accompagnées depuis leur domicile, nous contacter.

3 €

samedi 14 novembre 15

Musée Peugeot à Sochaux

De 13h à 18h30. Venez découvrir la naissance de la marque du Lion et de nombreux modèles de voitures. De la voiture ancienne à celle de collection, la visite s'annonce pleine d'aventures ! La visite du musée durera 2h environ.
<http://www.museepeugeot.com/fr/musee-de-laventure-peugeot.html>
Le prix comprend l'accompagnement, le voyage aller-retour et l'entrée au musée.

50 €

samedi 19 décembre 15

Marché de Noël de Riquewihr (Alsace)

De 10h à 17h. Sortie sur une journée au marché de Noël de Riquewihr où vous pourrez découvrir les maisons alsaciennes à colombage mêlé à la magie de Noël.
Restaurant : <http://riquewihr-zimmer.com/>
Le prix comprend l'accompagnement, le restaurant du midi avec spécialités locales et le voyage aller-retour.

89 €

jeudi 28 janvier 16

Spectacle de cirque contemporain

(50min) au théâtre de l'Espace de Besançon. De 20h à 22h. Deux personnages dans un espace clos, c'est la nuit... Dans cette obscurité silencieuse, un bruit finit par appeler la lumière, quelques figures, une flamme et des balles...
<http://www.scenenationaledebesancon.fr/spectacles/nuits>. Le prix comprend l'entrée au spectacle, l'accompagnement, le voyage aller-retour et un pot dans un bar du centre ville.

25 €

samedi 12 février 15

Soirée années 80 à la Belle Époque

De 19h à 1h environ. Soirée conviviale au dancing de la Belle Époque à Pouilley-les-Vignes où vous pourrez danser sur les années 80.
<http://la-belleepoque.fr/>
 Le prix comprend l'accompagnement, le voyage aller-retour, le repas et l'entrée au dancing.



68 €

samedi 19 mars 16

Parc zoologique et botanique de Mulhouse

De 11h à 17h. Venez découvrir une variété d'espèces animales (1200 animaux) et végétales (3000 plantes).
<http://www.zoo-mulhouse.com/>
 Le prix comprend l'accompagnement, l'entrée au parc, le repas dans un snack et le voyage aller-retour.



64 €

samedi 8 avril 16

Restaurant à la campagne

Petit moment de dépaysement à la campagne dans un chalet avec grill finlandais à la ferme auberge de la Faye à Foucherans.
<http://www.fermeauberge-lafaye.com/>
 Le prix comprend l'accompagnement, le dîner avec boisson et le voyage aller-retour.



75 €

samedi 7 mai 16

Soirée bowling au Ducky

de Besançon. De 21h à 00h environ. Le prix comprend l'accompagnement, le voyage aller-retour, deux parties de bowling, location de chaussures et 1 boisson.
<http://www.ducky.fr/>



48 €

samedi 28 mai 16

Journée aux thermes de Lavey

en Suisse. De 9h30 à 18h30. Venez passer un moment de détente aux thermes de Lavey. Au programme, piscines chauffées, sauna, hammam, jets relaxants...
<http://www.lavey-les-bains.ch/fr>
 Le prix comprend l'accompagnement, l'entrée aux thermes, le pique-nique et le voyage aller-retour. Attention, le temps de transport aller-retour est de 4h.



89 €

vendredi 17 juin 16

Pique-nique de fin de saison

De 19h à 22h. Idoine vous convie à un pique-nique au siège de l'association, 15c, chemin des Essarts 25000 Besançon. Venez passer un bon moment entre adhérents Côté Loisirs et l'équipe d'Idoine.
 Réservation fin mai 2016 par téléphone au 03 81 53 00 36.



5 €

NOUVEAUTES au Côté Loisirs !

Idoine peut mettre à votre disposition une personne pour vous accompagner individuellement lors d'une sortie ou activité, moyennant une participation. Contactez nous au 03 81 53 00 36 pour en parler.

Idoine vous propose aussi des formules

« Côté Loisirs » à la carte pour l'année 2015-2016.

Possibilité de choisir entre trois packs. L'accompagnement individuel est de 5€

* **PACK n°1 à 25€ + adhésion de 5€ 1 sortie : Spectacle « Nuit » ou atelier cuisine ou Café des Pratiques + 2 accompagnements individuels**

* **PACK n°2 à 45€ + adhésion de 5€ 1 sortie : Musée Peugeot ou Bowling + 1 accompagnement individuel ou 2 sorties : Spectacle « Nuit » + atelier cuisine + 1 accompagnement individuel**

* **PACK n°3 à 90€ + adhésion de 5€ 1 sortie : Thermes de Lavey + 2 accompagnements individuels ou 2 sorties : Belle Époque + atelier cuisine + 2 accompagnements individuels**



15 C, Chemin des Essarts - 25000 Besançon
tél. : 03 81 53 00 36 - 06 74 53 46 64
Fax : 03 81 53 54 10
associdoine@wanadoo.fr - www.associdoine.fr

N° d'agrèments : 2015 147 53 (27/05/2015)

